N° 3417 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 17 Juin 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8, place de Bourse, 10

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

REGARD EN ARRIÈRE

C'était en septembre 1896. Pour démontrer la culpabilité de Dreyfus, on avait publié dans l'*Éclair* la pièce « Canaille de D. », en substituant à l'initiale le nom du condamné. Le journal ajoutait que cette pièce avait été communiquée, en chambre du conseil, aux juges du conseil de guerre. Pour la première fois, l'abominable violation de la loi du droit de la défense, s'était révélée.

Un soir, il y avait, au siège du comité général des Associations de presse, une réunion de journalistes. L'affaire, qui avait motivé la séance du comité étant réglée, on en vint à parler de la publication de l'*Éclair*. Je dis à mes confrères : « Une pièce a été communiquée aux juges de Dreyfus que ni son défenseur ni lui-même n'ont connue. S'il ne s'agissait pas d'un juif, il y aurait un soulèvement de l'opinion, toute la presse protesterait ! nous nous taisons : nous sommes lâches ; nous avons peur de la calomnie; nous avons peur d'être accusés d'être payés par Rothschild. » On n'avait pas encore inventé le syndicat !

Quelqu'un me demanda : « Croyez-vous donc à l'innocence de Dreyfus ? »

Je répondis : « J'ai toujours eu des doutes. J'ai toujours eu le sentiment d'une machination louche : ce qu'on m'a raconté de la scène de la dégradation a confirmé ces doutes, mais depuis la publication de l'*Éclair*, mon opinion est faite ; je ne doute plus, je crois fermement à l'innocence. Méditez sur cette pièce qu'on nous donne comme une preuve irréfragable de la culpabilité de Dreyfus, et vous vous convaincrez bien vite qu'elle ne peut pas s'appliquer à un capitaine d'état-major, attaché au ministère de la guerre. Comment ! les attachés militaires d'Allemagne et d'Italie — car c'est évidemment d'eux qu'il s'agit — auraient eu cette chance de mettre la main sur un traître de cette qualité, pouvant leur rendre de tels services et ils parleraient de lui avec cette liberté, cette désinvolture, comme s'ils avaient affaire à un agent subalterne, à un espion de la dernière catégorie ! L'un d'eux écrivait à l'autre en parlant d'un capitaine d'artillerie, détaché à l'état-major du ministère : « Je lui ai écrit qu'il était fou ; vous ne prendrez relations si vous voulez ! » C'est impossible ! Et puis, voyez-vous ces deux attachés militaires qui peuvent se voir tous les jours, commettant l'imprudence de nommer un traître aussi précieux dans une lettre qui peut s'égarer, être saisie ! Je vous le répète, c'est impossible ; réfléchissez, vous verrez que c'est impossible ? »

Je ne savais pas alors que la pièce ne portait que l'initiale D... ; mais l'argument est le même. Jamais dans les services de renseignements des divers pays, dans les services d'espionnage, pour dire le mot, on ne se sert des initiales vraies. Le colonel Picquart, dans la discussion de la pièce « canaille de D. », a cité de nombreuses preuves nombreuses. Cela va d'ailleurs de soi.

Mes confrères m'écoutaient silencieux, les uns paraissaient frappés de mon raisonnement ; mais ne me convaincaient pas, les autres souriaient, me regardant d'un air de compassion incrédule. Je sentis là des hommes de bonne foi, mais butés de parti pris à l'Erreur et j'eus la sensation des énormes difficultés que nous rencontrerions, des montagnes que nous aurions à soulever, s'ils nous était donné un jour d'être en mesure d'engager la lutte pour la vérité.

Je ne savais cependant que Lucien-Victor Meunier, qui était aussi de ceux que déjà le doute angoissait, me dit, et cela me réconforta :

« Auguste Vacquerie, non plus, ne croyait pas à la culpabilité de Dreyfus. »

Auguste Vacquerie, cet esprit si fin, si lumineux, avait du premier jour pressenti d'abominables manœuvres contre un officier israélite, et ce cœur généreux avait été écœuré par cette pressé qui se vuait sur un accusé, qui l'appelait « le traître » sans rien savoir des charges qui pesaient sur lui ! Son âme républicaine avait été révoltée de cette véritable chasse à l'homme par une meute hurlante qui arrachait à Emile Bergerat ce cri de protestation indignée : « Mais, enfin, Dreyfus a bien le droit d'être innocent ! »

La scène que je viens de conter est restée vivante dans mon souvenir. M. de Rodays, directeur du *Figaro*, qui était là, m'en a souvent parlé depuis. Il m'a dit que le ton dont j'avais parlé, mon accent de conviction l'avait affermi dans les impressions qu'il avait ressenties le jour de la dégradation où il assistait.

Nous sommes au 14 juillet 1897. M. Schœurer-Kestner, vice-président du Sénat, arrive au Luxembourg pour se joindre à ses collègues du bureau qui vont se rendre à la revue. Il est un peu en retard et il paraît ému. On lui demande les motifs de cette émotion et il répond simplement : « On serait troublé, agité à moins ; je viens d'acquérir la conviction complète, absolue, de l'innocence du capitaine Dreyfus. » Le lendemain, à quelques amis dont j'étais, il confirma ce qu'il avait dit devant le bureau du Sénat. Il répéta qu'il avait depuis deux jours acquis la conviction, qu'il connaissait le nom du véritable coupable, qu'il n'était pas encore autorisé à en dire davantage, mais qu'après les vacances, au mois de novembre, il agirait et qu'il s'adressérait d'abord au gouvernement, au ministre de la guerre, son vieil ami, à M. Méline, président du conseil; qu'il avait pleine confiance que sa voix serait écoutée. Il ne nous en dit pas davantage et, à son retour à Paris en novembre, il ne nous fit non plus aucune nouvelle confidence avant d'avoir vu le général Billot et M. Méline. Pour mon compte, j'ai après le nom d'Esterhazy par la lettre de M. Mathieu Dreyfus.

Nous savions que, depuis un an, Scheurer-Kestner, à la demande de quelques-uns de ses amis alsaciens, convaincus de l'innocence de Dreyfus, se livrait à une enquête approfondie. Nous savions qu'il était arrivé à la certitude qu'une foule d'allégations mensongères avaient été produites contre Dreyfus, que rien ne subsistait de ce qu'on avait dit de sa vie privée, de ses habitudes de jeu, de ses relations féminines, et que rien non plus jamais le mobile du crime apparaissait. Mais c'était tout.

Et nous encourageions Scheurer, ou plutôt nous le suppliions de ne pas se décourager. Nous lui disions qu'il finirait bien par trouver des indices, par mettre la main sur un bout du fil conducteur, qu'alors il pourrait parler et qu'on l'écouterait. . .

« Oui, lui disions-nous, vous êtes l'homme qui pourra parler, l'homme qu'on écoutera ! Qui donc oserait suspecter votre désintéressement, votre patriotisme à vous le républicain éprouvé, le dernier représentant d'Alsace-Lorraine, le fidèle ami de Gambetta... »

Comme nous nous trompions!

Insoucieux des outrages, des calomnies, des lâches abandons, Scheurer-Kestner a marché et nous l'avons suivi. Comme lui, nous avons été outragés, calomniés, menacés. Un jour, M. Cavaignac apportait au ministère dont il faisait partie la proposition ferme de nous envoyer quelque prisonnier devant la Haute-Cour. Tout cela n'est rien.

Nous avons arraché à toutes les puissances coalisées la réparation du crime et nous avons reconquis l'idéal républicain, l'idéal du droit, de la justice, de l'égalité, l'idéal de la Révolution.

RANC.

Le droit de grâce

On a rapporté au *Figaro* un mot charmant de M. le Président de la République au sujet de la condamnation quatre années de prison prononcée contre M. de Christiani : « Voilà quatre années qui passeront vite. »

Au *Ligue des droits de l'Homme* a adopté, dans l'une de ses dernières séances, à l'unanimité des voix, un rapport de M. Joseph Reinach sur le cas de cinq détenus de l'île Royale, qui n'ayant commis que des délits de novices, sont un peu moins coupables que M. le baron de Christiani, mais *qui sont au bagne depuis cinq ans*. Le bureau de la Ligue adoptant le rapport de M. Joseph Reinach sollicite la grâce de ces malheureux.

Autre fable

La *Patrie* a découvert une nouvelle clef de l'Affaire : le général Mercier, étant ministre de la guerre, aurait fait « acheter » l'ambassade d'Allemagne et y aurait saisi le bordereau qu'il lui aurait fallu rendre par la suite, au comte de Münster, mais après l'avoir fait copier ou décalquer par Esterhazy.

Tout cela, d'après la *Patrie*, d'accord avec M. Dupuy.

Cette fable est inepte, ridicule ; nous engageons cependant MM. Dupuy et Mercier à la faire démentir.

La version de la *Patrie* constitue, en effet, une double accusation contre MM. Mercier et Dupuy :

1° Celle d'avoir fait « cambrioler » selon l'expression du journal de M. Millevoye, une ambassade étrangère ;

2° Celle d'avoir fait condamner le capitaine Dreyfus sur un faux en écriture publique.

Ces deux chefs d'accusation représentent un nombre respectable d'années de bagne.

Nous serions surpris que cette invention de l'ami du nègre Norton fût du goût de MM. Mercier et Dupuy.

Cette fable est inepte, ridicule ; nous engageons cependant MM. Dupuy et Mercier à la faire démentir.

La version de la *Patrie* constitue, en effet, une double accusation contre MM. Mercier et Dupuy :

1° Celle d'avoir fait « cambrioler » selon l'expression du journal de M. Millevoye, une ambassade étrangère ;

2° Celle d'avoir fait condamner le capitaine Dreyfus sur un faux en écriture publique.

Ces deux chefs d'accusation représentent un nombre respectable d'années de bagne.

Nous serions surpris que cette invention de l'ami du nègre Norton fût du goût de MM. Mercier et Dupuy.

M. Millevoye a décidément l'âme aussi noire que son nègre.

On dit...

Voulez-vous engraisser ? Deux médecins, les docteurs Forsans et Jibault, de Turin, ont découvert un mode de traitement qui pourra prendre rang de grands services aux personnes trop maigres.

Il suffit de s'injecter sous la peau avec une seringue hypodermique d'un modèle spécial, de l'huile d'olive, dont la valeur alimentaire est d'ailleurs connue depuis longtemps. Suivant les cas, les injections varient de 50 à 200 grammes. Elles sont en général très bien supportées et produisent à l'endroit de la piqure aucune réaction inflammatoire. Le plus curieux est que l'huile introduite dans l'organisme pas de moyen, s'absorbe bien plus facilement que lorsqu'elle est ingérée par l'estomac. Les expériences des docteurs Forsans et Michaud ont été faites sur cinq personnes d'âge et de tempérament différents. A l'issue des injections d'huile d'olive, on a pu constater chez les individus traités, non-seulement une augmentation très sensible du poids, mais encore une amélioration de l'état général.

On annonce le mort à Val-des-Bois (Marne) de M. Félix Dupin, le fils de l'industriel bien connu pour son organisation de N.-D. de l'Usine.

La *Marseillaise* à l'église. — Il y a quelques jours pendant la célébration d'une messe de mariage, à l'église de la commune de Lhons-en-Santerre (Somme), l'orgue a exécuté la *Marseillaise*.

Le curé n'a pas protesté. Les assistants ont applaudi.

Les Salons de 1899

Neuvième article

La Peinture

C'est un infaillable producteur que M. Gustave Colin. Pas d'année où il ne nous montre six, huit ou dix toiles. Elles ne sont pas toutes d'égale valeur. Quelques-unes semblent d'un travail un peu hâtif, d'une réalisation un tantinet sommaire, mais il y a toujours une impression sincère. L'artiste passe d'ailleurs, du paysage à la figure avec une facilité qui témoigne du plus sérieux acquis.

C'est la nature du midi surtout, qui, par une sorte de bizarrerie, séduit cet homme du Nord. On regarde avec intérêt le *Gano* où il a traduit heureusement la majesté sauvage d'un site pyrénéen.

Le portrait de M. Herman Paul est d'une excellente étude.

Le procédé de M. Leroy-Saint-Aubert est un peu gêné, mais d'une agréable joliesse. Les tons sont d'une délicatesse exquise.

Il faut mettre tout à fait hors de pair, cette année, M. Wallet dont les deux paysages *Le Soir* et *La Bièvre* sont empreints d'un charme poétique singulièrement captivant. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer du sentiment exquis de l'artiste ou de la facture si souple du peintre. On regarde avec joie ces grands bouquets, des ciels baignés de lumière tendre d'une incomparable douceur. On voit qu'il s'est imprégné des séductions de la nature, qu'il a longuement rêvé devant elle, et nous rêvons délicieusement avec lui devant ces pages tout à fait supérieures. En toute franchise, bravo, Wallet!

Bravo aussi à Carlos Lefebvre, dont la manière s'est élargie, dont la hanche a pris une rare vigueur.

MM. Paquette et Stévenard-ont, eux aussi, bien du talent mais sans ombre d'originalité. Ils ont pris à Dumont-Breton ses ciels, ses terrains, ses horizons et, si intéressants que soient leurs paysages, on ne saurait par là les mettre au premier plan. Ils sont un peu des reflets.

On en peut dire autant de M. Maronier que nous retrouvons gêné à lui-même. Ses pêcheurs sont d'une propreté, d'une luisance qui surprennent.

Avec plaisir, je signale l'intérieur breton d'Auguste Hanicotte. Le jeune artiste bethunois a un accent de rare sincérité. Ce n'est point là du truquage, de la feinture d'atelier. On sent qu'il a été fidèle à son sujet, avec un souci de reproduire les aspects réels dans leur atmosphère propre et cela témoigne d'une probité artistique que l'on cherche trop souvent sans la rencontrer.

Je glisse sur la *Sapho* de M. Crank. Malgré toute ma bonne volonté, je ne déclare inapte à concurrencer le coloriage bizarre et la banale correction de cette figure où rien n'évoque la poétesse antique. Je sais bien qu'il y a le titre. M. Societ nous a donné mieux que son portrait d'aujourd'hui. M. Scalbert est toujours le même impeccable dessinateur d'académies. Les portraits de M. Comerre ressemblent aux précédents portraits de M. Comerre. J'en veux un peu à cet artiste doué qui paraît avoir renoncé au moindre effort.

Voici un portrait de femme, non sans qualités, de M. Delannoy ; d'autres de MM. Clère, Hemery et Lhomme, dont je louerai la bonne tenue. De M. Berger une *Etude* non sans grâce et un intérieur d'église où l'artiste a mis une juste observation du milieu, où l'on sent bien la froide atmosphère qui circule entre les piliers blancs.

Voici encore d'aimables toiles de MM. Boislecomte, Leclercq, Louis et Bonnefoy, des paysages bien éclairés de MM. Giffard, Déjardin et d'excellentes marines de MM. Roussel et Sauvaige.

Pour terminer j'ai gardé MM. Jacquet et Desplanques.

La toile de M. Jacquet est intitulée : *Pour les victimes de la mer — le jour des trépassés en Bretagne*. Jamais encore M. Jacquet ne nous avait donné rien d'aussi puissant que cette simple figure de vieille assise dans une pose un peu affaissée, le visage ressortant merveilleusement dans les vêtements noirs, tendant le bras d'un geste las, as de la vie. L'attitude est d'une parfaite justesse, le masque dessiné et peint d'une bronze sûre, avec un sou du détail qui n'exclut pas l'ampleur de la touche, ampleur qui s'affirme dans la façon dont les vêtements sont traités. Les mains ridées, fanées, sont parlantes, si j'ose ainsi dire.

Tout cela dans cette toile, figure, accessoires, fond, est d'une étonnante harmonie, et concourt à une profonde sensation d'art. Je suis heureux de féliciter Desplanques Jacquet pour sa magistrale exposition.

M. Desplanque se révèle un charmant peintre d'intérieur. Sous ce titre *Les Oignons*, il nous montre une bonne paysanne épluchant des oignons de conserve auprès d'une fenêtre ouverte, tandis qu'un paysan qui y est accoudé, la pipe à la main, lui parle en souriant et rassure sans doute le larmoiement forcé de la ménagère. La scène est habilement composée. Le paysage aperçu derière d'un coup de soleil qui illumine la face de la femme, mors que le profil de l'homme est plongé dans l'ombre, formant opposition.

Le tout est d'un travail précis, serré et le procédé reste large, en même temps que d'une singulière adresse. C'est un charmant tableau de genre que M. Desplanques nous a donné là.

Je ne dirai rien de M. Ledoux, que j'en ai fini avec la peinture. Si j'ai commis des oubliés dont je m'aperçoive par la suite, je les réparerai dans un article supplémentaire après avoir étudié la sculpture qui me retiendra moins longtemps.

(*A suivre*).

Lionel MOGUEZ.

Notre Commerce extérieur

Nous avons publié, hier, d'après le *Journal officiel*, la statistique de notre commerce extérieur, pendant les cinq premiers mois de 1899. Nos importations se sont élevées à 1 milliard 821.282.000 francs et nos exportations à 1 milliard 516.812.000 francs.

Il y a, dans cette statistique récolte de l'an dernier, notre importation d'objets d'alimentation a diminué de plus de 192 millions.

Notre importation de matières nécessaires à l'industrie, non seulement dépasse de 90 millions celui de l'an dernier, mais encore, à lui seul, atteint 64 pour 100 de notre importation totale. Nous savons, en effet, acheté à l'étranger que pour 708 millions de produits manufacturés ou de denrées d'alimentation, alors que nous lui demandions pour 1.413 millions de matières premières réclamées par notre industrie.

Ajoutons que le total de notre importation est en diminution de près de 83 millions de francs.

Passons aux exportations.

Sauf les objets d'alimentation, qui sont en diminution de 9 millions et demi — la récolte ayant été aussi bonne à l'étranger que chez nous — toutes les catégories de marchandises sont en progrès : près de 76 millions pour les matière nécessaires à l'industrie, plus de 73 millions pour les objets fabriqués, et un peu moins de 4 millions pour les colis postaux.

L'augmentation totale, sur les cinq premiers mois de l'an dernier, atteint 149.822.000 fr. — soit 10 pour 100 de notre exportation de l'an dernier.

Pendant la même période, les exportations de l'Angleterre n'ont augmenté que de 6.7 pour 100.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA CRISE ministérielle

M. POINCARÉ *accepte de former un cabinet*

Paris, 15 juin. — A une heure de l'après-midi on communique aux journaux cette note officieuse :

« M. Poincaré, accompagné de M. Bernard, son ancien chef de cabinet, » quitté son domicile ce matin à 10 heures pour se rendre chez M. Méline avec qui il a conféré pendant une demi-heure. Il s'est rendu ensuite chez M. Ribot, avec qui il a eu entretenu une demi-heure environ et qu'il a quitté après avoir échangé avec lui ses vues sur la situation parlementaire.

» A onze heures un quart, M. Poincaré a vu M. Sarrien ; cette visite a été la dernière de la matinée pour le député de la Meuse.

» Aussitôt après, il s'est rendu à l'Elysée pour faire connaître au Président de la République le résultat de ses démarches.

A midi, l'Elysée communiquait la note suivante : « M. Poincaré a fait connaître à M. Loubet qu'il *accepterait la mission de former le cabinet.* »

» Le député de la Meuse s'est dores et déjà assuré le concours de MM. Delcassé, Ribot et Sarrien.

» Il commencera cette après-midi ses démarches pour l'attribution des portefeuilles.

» On assure que M. Peytral ne fera pas partie de la nouvelle combinaison.»

Les pourparlers de l'après-midi

Voici une deuxième note officieuse communiquée à deux heures et demie de l'après-midi :

« M. Poincaré continue cette après-midi ses démarches, il confère en ce moment avec M. Deschanel. Il verra ensuite et successivement MM. Guillain, Peytral, Krantz, Delombre, Monis Sarrien et Ribot.

» Il s'agit actuellement pour le futur président du conseil, de l'attribution des divers portefeuilles.

» M. Léon Bourgeois a refusé, par dépêche, de faire partie de la combinaison nouvelle, en assurant néanmoins le cabinet de son concours moral.

» Interrogé sur le portefeuille qu'il prendrait, M. Poincaré a répondu qu'il ne savait si son choix se porterait sur la justice, la guerre ou l'intérieur. »

La soirée

M. Poincaré a eu à cinq heures une entrevue avec M. Krantz, puis s'est rendu chez M. Sarrien à qui il a offert le portefeuille de l'intérieur. M. Sarrien n'a accepté à donner son concours qu'à condition que M. Barthou ne ferait pas partie de la combinaison. Personnellement, il n'avait pas d'objections à élever contre la présence de M. Barthou dans le ministère, mais ses amis politiques ne voulaient à aucun prix y consentir.

M. Poincaré a quitté M. Sarrien à six heures et demie et s'est rendu chez M. Ribot dont il a obtenu l'adhésion définitive pour le portefeuille de l'instruction publique.

A sept heures, M. Poincaré s'est rendu à l'Elysée et il a mis le Président de la République au courant de ses démarches de la journée. Il verra demain matin M. Monis pour lui offrir officiellement le portefeuille du commerce, et il aura de nouvelles entrevues avec M. Sarrien et peut être aussi avec M. Brisson.

DANS LES COULOIRS

Au Palais-Bourbon

L'acceptation définitive de M. Poincaré n'a causé aucune surprise dans le monde parlementaire. Les négociations préliminaires engagées par le député de la Meuse avaient pris dès le début une tournure si favorable, que pour tout le monde, celui-ci ne pouvait que se charger officiellement de la mission de former le nouveau cabinet.

M. Poincaré en portant ce matin sa réponse au Président de République, a cependant formulé une réserve. Questionné par un certain nombre de journalistes qui l'attendaient devant la cour d'honneur de l'Elysée. M. Poincaré a déclaré après son entrevue avec M. Loubet : «Oui je viens d'informer M. le Président de la République que j'acceptais l'offre qu'il m'a faite, mais vous savez, au Palais, nous nous servons beaucoup du terme « condition résolutoire. » Eh bien, c'est dans ces conditions que j'ai accepté. »

Et comme on le félicitait, en l'apelant déjà « M. le président du conseil », M. Poincaré a repris : — Oh ! vous allez bien vite en besogne. Certes, j'ai recueilli beaucoup d'encouragements; j'espère trouver dans ma tâche, mais, en politique, lorsqu'il s'agit surtout d'une combinaison ministérielle, on ne sait jamais... » M. Poincaré a refusé d'en dire plus long. Nous avons pu, cependant, nous procurer par d'autres sources, quelques détails sur les démarches que le député de la Meuse a faites dans la matinée auprès de MM. Méline, Ribot et Sarrien. L'entrevue avec M. Méline a été courte. Elle a été pourtant dire de pure forme et s'adressait bien plus au président du groupe progressiste qu'à M. Méline lui-même.

En effet, Poincaré de M. Méline dans un cabinet présidé par M. Poincaré n'a été — et ne pouvait—être envisagé ni d'un côté, ni de l'autre. Avec M. Ribot, la conversation a été plus longue.

Elle a porté non seulement sur la politique générale, sur le programme du nouveau ministère, mais encore sur le concours éventuel que M. Poincaré pourrait trouver auprès de M. Ribot sans qu'aucune proposition ferme ait été formulée. M. Ribot savait bien d'ailleurs qu'il accepterait peut-être d'entrer dans la combinaison, mais il n'a pas caché qu'il désirait connaître avant de se prononcer les noms des principaux collaborateurs de M. Poincaré.

M. Sarrien lui, aurait donné une réponse plus catégorique. Après un assez long échange de vues, il aurait assuré M. Poincaré qu'il pouvait compter sur son concours dévoué s'il y faisait appel. Ces renseignements fort commentés dans les couloirs de la Chambre, étaient interprétés dans un sens favorable à la réussite de la combinaison Poincaré. On rapportait en outre qu'immédiatement avant M. Poincaré, le Président de la République avait reçu M. Delcassé et que le maintien de ce dernier au ministère des Affaires étrangères était à peu près certain. On disait enfin que M. Poincaré aurait de recevoir la réponse de M. Léon Bourgeois au télégramme qu'il lui avait envoyé à la Haye pour le presentir. C'était un refus.

C'est sur ces données que les conversations de couloirs ont roulé pendant la majeure partie de l'après-midi. Pendant ce temps, M. Poincaré s'marchait pour former son cabinet. Une impression concrète, et les indices recueillis de divers côtés montraient que sa combinaison était en bonne voie.

T. H.

Au Luxembourg

Bien que la séance du Sénat doit être de pure forme, aucune délibération ne pouvant avoir lieu en l'absence d'un cabinet, les membres de la haute Assemblée étaient venus en assez grand nombre au Luxembourg.

Les renseignements qu'on donnait dans les couloirs étaient à peu près les mêmes que ceux recueillis au Palais-Bourbon. Ici comme là la résonge de la combinaison Poincaré semblait certaine avec M. Ribot à l'instruction publique, M. Sarrien à l'Intérieur, M. Peytral aux Finances, M. Delcassé aux Affaires étrangères, M. Delombre au Commerce, M. Monis à la Justice, M. Krantz aux Travaux Publics, et probablement M. Poincaré lui-même à la Guerre.

Cette combinaison était favorablement accueillie par la majorité senatoriale. Celle-ci d'ailleurs est tellement satisfaite d'être débarrassée de M. Dupuy, contre qui elle manifestait depuis quelques temps une hostilité ouverte, qu'elle réserve un accueil favorable à son successeur quel qu'il soit. Ce n'est certes pas de ce côté que M. Poincaré rencontrera des difficultés, s'il doit en voir surgir au dernier moment devant lui. Le Sénat considère la crise comme a peu près dénouée, c'est pourquoi il s'est ajourné à lundi deux heures, espérant bien que le nouveau cabinet sera en mesure à ce moment d'apporter devant lui sa déclaration ministérielle.

T. H.

La combinaison Poincaré

La liste ministérielle suivante semble probable.

MM.

Poincaré, Présidence du Conseil, Guerre;
Sarrien, Intérieur et Cultes ;
Peytral, Finances;
Delcassé, Affaires étrangères ;
Ribot, Instruction publique ;
Monis, Justice ;
Guillain, Colonies ;
Delombre, Commerce ;
Krantz, Travaux publics ;
Mougeot, Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes.

Aucun titulaire n'est encore désigné pour la marine et l'agriculture. M. Peytral fait des difficultés pour rester aux finances, disant qu'il a besoin de repos. Si M. Poincaré ne parvient pas à le faire revenir sur sa décision, c'est M. Delombre qui passera du commerce aux finances, il est même question d'un chassé-croisé avec M. Peytral qui accepterait ainsi un ministère moins chargé pour ne pas refuser son concours au nouveau cabinet dans les circonstances actuelles.

Le ministère Poincaré semble donc à cette heure en bonne voie de formation. Toutefois, on connaîtrait sa composition définitive que demain ou après-demain et il ne paraîtrait que dimanche à l'*Officiel*.

T. H.

Au Sénat

Les injures au Président

Paris, 15 juin. — L'Union républicaine réunie sous la présidence de M. Guyot, a décidé de déposer une proposition de loi assimilant le Président de la République aux souverains étrangers, en ce qui concerne les injures et outrages qui pourraient lui être adressés. Elle a de plus déclaré se rallier à la proposition de M. Joseph Fabre, tendant à la correctionnaliser les délits d'injures et de diffamation commis par la presse.

La séance

La séance est ouverte à 3 h. 10 sous la présidence de M. Fallières.

M. Cabart-Danneville dépose un projet de loi touchant la marine.

M. Fabre dépose ensuite un rapport relatif à une proposition tendant à la correctionnalisation des délits de presse et conclusant à la prise en considération.

En raison de la crise ministérielle, le Sénat s'ajourne à lundi, à deux heures et la séance est levée à 3 h. 20.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE DE NICE

Nice, 15 juin. — Le général Giletta ayant écrit au Préfet des Alpes-Maritimes une lettre dans laquelle il se plaignait du manque de confortable de la cellule où il est incarcéré, le Préfet s'est rendu en personne à la prison et a examiné le local en compagnie du directeur de la prison.

Une autre pièce aurait pu être consacrée à la détention du général espion ; mais comme elle est à proximité du mur d'enceinte, on a renoncé à l'idée de l'y loger. Le préfet a annoncé lui-même au prisonnier qu'il était impossible de satisfaire à ses réclamations.

Le général Giletta a montré un tel dépit qu'on peut supposer que sa demande était dictée par un désir autre que celui qu'il manifestait.

Le général Giletta a insisté pour qu'on lui fît connaître les raisons du refus de le changer de cellule. L'opinion de ses voisins est qu'il méditait un plan d'évasion.

Le préfet a prié le directeur de l'établissement pénitentiaire d'avoir tous les égards pour son prisonnier.

Le général occupe une chambre, convenablement meublée, à l'extérieur. Il n'est pas sorti du dehors, il tous les journaux qu'il lui plaît d'avoir et écrit une très volumineuse correspondance qui, bien entendu, est soumise à la censure du juge d'instruction.

Mme Giletta de Saint-Joseph prévenue par dépêche, est arrivée à Nice où elle a demandé l'autorisation de voir son mari, ce qui lui a été accordé.

Le général Giletta est un homme de haute stature et de constitution robuste, au visage très énergique. Ses traits accentués sont rendus plus caractéristiques encore par la pâleur qu'y fait une forte moustache chatain clair. Le général a cinquante-deux ans.

Ajoutons que le général Giletta de Saint-Joseph est fort intelligent, parle quatre langues et est brevetté d'état-major. Il a été professeur de topographie à l'Ecole militaire italienne. Il faisait tous les hivers des conférences aux officiers italiens sur la défense par l'armée française des Alpes-Maritimes.

L'instruction a grouné contre le général des preuves accablantes. Dans trois hôtels de Puget-Théniers il était connu sous des noms différents. C'est ainsi qu'il demeurait à l'Hôtel-Mille-chef et recevait son courrier au Chaneau-Rouge, un petit « albergo » italien de la vieille ville.

On a encore, grâce aux recherches de M. Mancuci, découvert qu'au mois de décembre 1896, le général vint à Nice. Il s'installa à l'hôtel voisin de la gare du Sud, où il était connu sous le nom de M. de Saint-Joseph.

Aujourd'hui, la propriétaire de cet hôtel a été confrontée avec le général aux Nouvelles-Prisons. « Mais oui, c'est bien M. Desange, a dit cette dame en voyant le général Giletta ; et le général de répondre en souriant : « Mais oui, c'est bien moi ; ça n'bien, madame ? »

Nous croyons savoir que des ordres arrivés hier de Paris portent que les poursuites contre le général Giletta doivent suivre leur cours. Le général a choisi comme avocat M. Capatli, qui est son parent.

On suppose que le général avait été envoyé à Nice pour suivre de près les manœuvres d'état-major et voir dans la montagne, où l'importance des pièces usitées, il est possible qu'il ait nécessaire de modifier certaines dispositions pour le cantonnement des troupes dont l'espion a dû envoyer en haut l'organisation.

Le parquet de Nice recherche s'il n'y a pas de corrélation entre l'affaire Giletta et le vol de documents militaires commis dans la nuit du 5 au 6 juin, au bureau de poste de Barcelonnette par des individus inconnus.

Cent-et-s'emparaient aussi d'une petite somme d'argent et de timbres poste, mais dès la découverte du vol, on reconnut que l'objectif des malfaiteurs était incontestablement la soustraction des documents militaires.

Les Manifestations d'Auteuil en police correctionnelle

Paris, 15 juin. — Huit manifestants, arrêtés avec M. de Christiani au cours de la chasse à courre d'Auteuil, le 4 juin, ont comparu aujourd'hui devant la 10e chambre correctionnelle.

L'affaire a été jugée devant un public nombreux et élégant, qui présidait par M. Fabre et M. le substitut Lacoste occupe le siège du ministère public.

M. Fabre procède à l'interrogatoire des accusés, et M. de Dion entre la marche.

M. de Dion

Le 4 juin dernier, de M. Fabre à Auteuil, il y a eu une manifestation bruyante, d'un caractère injurieux pour le Président de la République.

S'adressant à M. de Dion. — C'est vous qui aurez eu le rôle dominant dans cette affaire, d'après les inspecteurs de police. Votre attitude a été signalée de ces mots : « Ah ! vous du Dion ! » Et aussitôt les manifestations bruyantes ont commencé.

Le prévenu. — D'abord, dans certains rapports, on a dit que je faisais partie d'une réunion royaliste de 1 (Rôle) bien.

D. C'est un fait qui a été reconnu inexact.

R. Je tiens à dire que je suis républicain ; seulement, je veux que mon Président ait autre chose que nous avons. Je suis allé à Auteuil sans intention de manifester. Si c'était le contraire, je n'hésiterais pas à le reconnaître. On prétend que j'ai poussé des cris séditieux. En réalité, je n'ai poussé que le cri de : « Vive l'armée ! » ainsi « Vive Dreyfus ! » Il puisse être prohibé soit quelque gouvernement que ce soit, car on ne contrarie pas ainsi que l'armée a droit à tous les respects.

D. Les inspecteurs ne rapprochent d'autres cris. M. Tomy affirme qu'il a entendu, si j'ai bien entendu, « Vive l'armée ! » Quoi qu'il en soit vous avez été arrêté et vous avez opposé une vive résistance. Vous même parvenu à vous dégager et on a dit que quelques jours après que vous fûtes venu, fort inquiet, demandé, pour faire arrêter du nouveau par le commissaire Court.

R. Je n'ai opposé aucune résistance, ni donné un coup. Lorsque mes vêtements ont été pris pendant longtemps des jupes de bonne étoffe chaussons, et que si je n'avais pas voulu me laisser arrêter, les témoins que nous m'accuse ne seraient pas ici, ils seraient dans leur lit.

J'ai dit que j'allais vers le Auteuil sans avoir le moins du monde la pensée de manifester contre le Président de la République. Quand il a paru, on a du divers côtés crié : « Vive l'armée ! » j'ai crié aussi « Vive l'armée ! » Je ne suis ni député, ni sénateur. Je n'ai pas de trésorier. Je me suis payé le plaisir avoir le droit de manifester mon opinion. Je l'ai fait à Auteuil parce qu'ici ces l'occasion bonne. Mais on n'est qu'un pousse le cri que j'ai rappelé tout à l'heure.

Je suis maître de mes pas l'habitude des réunions. Je n'ai dit que ce que j'ai dit. Je ne me suis pas frappé M. Tomy. Vous ici que j'ai passé ! Je ne M. Boulay, aucune violence. Je ne suis ni coté. Je me suis dirigé vers eux, et je les ai séparés en tirant un peu rudement le civil. C'était M. Tomy, parfaite, mais il s'était pas en uniforme, et je ne le connaissais pas. J'ai résisté à des gens en civil que voulaient m'emmener. Mais, à ce moment j'ignorais leur nomination, et je me suis mis voir collier, surtout par de civils, car j'ai le respect de l'uniforme. Je ne pensais en avoient en un, mon attitude eût été différente.

Maintenant, je veux sortir de mon mutisme. Je ne suis pas venu ici pour protéger Dreyfus ou M. Dupuy. On a fait former l'Automobile-Club à cause de mon arrestation. Or, l'Automobile-Club est le cercle des Ports et des Chaussées et des Mines. On n'y en fait même pas de tout. Eh bien, j'ai donné ma démission de président, parce qu'on me l'a demandée, et parce que je ne le voulais pas que la manifestation de la fermeture du Club pût naître à la fête des Fleurs et au Club. Je ne suis ni le fondateur de ce cercle porte le plus grand préjudice aux intérêts français.

Le président — Le tribunal vous tiendra compte de cette attitude.

M. de Dion. — Je veux encore ajouter ceci : On a fait chez moi une perquisition, contre laquelle j'ai protesté et je proteste. J'ai déclaré qu'on n'y trouverait aucun papier compromettant, et que, si l'on en produisait, c'est qu'on y aurait été mis. Enfin, il y avait quelques noms de dames qu'il n'était pas désagréable de voir cacher, et avec lesquels on aurait pu me faire quelque chantage. J'ai protesté contre toute divulgation éventuelle.

Le président. — S'il y a des lettres, elles sont